

Ne nous laissons pas obnubiler par les élections présidentielles

ASSUMER LES DIVERGENCES CULTURELLES POUR LES DÉPASSER

On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé le président de la République, en campagne pour sa réélection, à adopter pour l'essentiel le discours de l'extrême droite, axé entre autres sur la « sécurité », « l'identité » nationale, et une « laïcité » dévoyée de son sens. L'une des hypothèses explicatives plausibles est qu'il entend ainsi préparer non le premier mais bien le second tour des élections présidentielles en « choisissant » le seul candidat qu'il pense être sûr de battre dans le duel final et qu'à cette fin il a décidé de favoriser la montée de Marine Le Pen en calquant ses propos sur les siens.

Comme bien d'autres pays, nous devons affronter avec courage et franchise les difficultés qui résultent de la présence sur un même territoire de peuples et de cultures n'ayant ni la même histoire, ni la même mémoire, ni nécessairement exactement les mêmes valeurs. Une nouvelle étape du renouvellement des pratiques démocratiques passe par l'acceptation formelle d'un certain niveau de conflictualité culturelle au sein de la société civile. Et il est urgent de montrer qu'on peut dépasser ces conflits en énonçant des propositions explicites pour les gérer, sous la forme de ce que les Québécois appellent sagement des « accommodements raisonnables », temporaires et évolutifs. Une règle et une seule s'impose à ce propos, qui est en fait la règle d'or de toute démocratie et qu'on peut appeler principe de réciprocité : « J'accepte de te reconnaître pour ce que tu es pour autant que tu acceptes de me reconnaître pour ce que je suis. »

N'est-il pas grand temps que toutes les gauches se mettent d'accord pour faire front, ensemble, sur cette base, sans renoncer le moins du monde à leur combat essentiel contre les ravages de la toute-puissance de l'argent ? Faute de quoi nous risquons fort de nous retrouver devant un impossible choix au second tour des présidentielles de 2012.

¹ *Le Monde.fr* a successivement accepté, le 17 mars et le 24 mai derniers, deux articles que lui ont proposé les co-rédacteurs en chef de *Diasporiques/Cultures en mouvement*. Nos lecteurs en trouveront ici de larges extraits. Certains passages font écho à des idées déjà évoquées dans la revue.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE N'EST QU'UNE ÉTAPE

Quoi qu'on pense de la Constitution de la Cinquième République, elle est aujourd'hui notre Loi fondamentale. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler qu'elle prescrit explicitement un équilibre, actuellement non respecté, des pouvoirs et de suggérer que le respect de cet équilibre pourrait modifier les perspectives électorales.

Les bases de cet équilibre sont établies explicitement par ses articles 5, 20, 21 et 24, qui disposent 1) que le président de la République veille au respect de la Constitution ; qu'il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État ; qu'il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités ; 2) que le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ; qu'il dispose de l'administration et de la force armée ; que le premier ministre dirige l'action du gouvernement et assure l'exécution des lois ; 3) que le Parlement vote la loi ; qu'il contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques.

FAIRE FRONT

Plutôt que de se mettre, chacun dans son coin, en quête d'un candidat « providentiel », les partis de gauche feraient sans doute beaucoup mieux de s'entendre sur un processus conforme à l'esprit et à la lettre de la Constitution : trouver un candidat commun qui s'engage formellement à respecter l'équilibre des pouvoirs ci-dessus rappelés ; c'est-à-dire à être personnellement le garant du fonctionnement des institutions, à nommer un premier ministre issu de la majorité parlementaire, à laisser le gouvernement « déterminer et conduire » la politique de la nation, en principe pour la durée « d'un contrat de législature », à respecter les fonctions de contrôle du Parlement et, le cas échéant, à dissoudre l'Assemblée nationale si elle décidait de censurer le gouvernement, et cela de façon à laisser au peuple souverain la responsabilité de renouveler alors la donne.

Même si nos compatriotes et si les partis politiques sont aujourd'hui majoritairement fascinés par l'élection directe du « chef de l'État », les gauches feraient bien de se rallier à cette proposition immédiatement applicable ; ce serait sans doute, en pensant ainsi à la fois au scrutin présidentiel et aux élections législatives, la meilleure façon de contrer la dérive monarchiste actuelle, d'obtenir un succès électoral autrement bien aléatoire et enfin d'assurer un gouvernement du pays qui soit en conformité avec nos principes démocratiques. ☉